

ARRETE N° 2023-14

Portant modification de la composition du comité social territorial du Centre de gestion de la Savoie.

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie n° 10-2022 du 6 avril 2022 portant fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial et décision de recueillir l'avis des représentants des collectivités,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie n° 61-2022 du 30 novembre 2022 portant avis préalable à la désignation des représentants des collectivités et établissements publics au comité social territorial,

Vu l'arrêté n° 2023-05 du 5 janvier 2023 portant composition du comité social territorial du Centre de gestion de la Savoie,

Considérant la démission de Monsieur Hervé MARCELLOT, représentant du personnel suppléant,

Considérant que Monsieur Frédéric CHRISTIN est le candidat suivant non élu figurant sur la liste déposée par le syndicat CGT.

ARRETE

Article 1 :

La composition du comité social territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie est désormais fixée comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Titulaires :

M. Jean-Paul BUET
Maire de Montgilbert

M. Georges CAGNIN
Maire de Champagnoux

Suppléants :

M. Robert AGUETTAZ
Maire de Viviers du Lac

M. Jean François CLARAZ
Maire de La Table

M. François DUNAND
Maire délégué de Feissons-sur-Isère,
Commune de La Léchère

M. Yannick LOGEROT
Maire de Chamousset

M. Jean-Claude PARAVY
Maire de Saint-Genix-les-Villages

Mme Monique ROSSET-LANCHET
Maire de La Bâthie

M. Jean-Maurice VENTURINI
Maire de Montagnole

M. Jean-François DU
Maire de La Trinité

M. Laurent FILIPPI
Maire de Mouxy

M. Jean-Claude RAFFIN
Maire de Modane

M. Christian RAUCAZ
Maire de Verrens Arvey

M. Franck ROUBEAU
Maire de Marthod

Envoyé en préfecture le 25/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 26/01/2023

ID : 073-287312011-20230120-AR_2023_14-AR



Représentants du personnel :

Titulaires :

Mme Séverine MASSON - FO

Mme Diane DESNUS - FO

Mme Karine MARGUERETTAZ - CGT

Mme Angéline CARDIN - CGT

Mme Delphine ECHTIOUI - CFDT

Mme Virginie BOEHM - CFDT

M. Laurent CADARS - SNDGCT

Suppléants :

Mme Anne-Laure BAILLET - FO

Mme Anne URAN - FO

M. Frédéric CHRISTIN - CGT

Mme Anne-Laure MAITRE - CGT

Mme Mathilde BEELE - CFDT

M. Philippe CARRIER - CFDT

Mme Cécile PERROT - SNDGCT

Article 2 :

Le Directeur du Centre de gestion de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télécours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à Porte de Savoie, le 20 janvier 2023

Le Président,

Auguste PICOLLET

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 26/01/2023